



**ASSOCIATION BEAULIEU**

Résidences

*Beaulieu*  
SIERRE

*Les Jasmins*  
CHALAIS

*Pré du Chêne*  
VENTHÔNE

## **INFORMATION**

Chères familles, Chers Proches de nos résidents,

L'évolution épidémiologique en Valais s'est dégradée de manière inquiétante ces dernières semaines. Les nouvelles infections, l'augmentation de l'incidence des cas et la hausse des hospitalisations amène

**pour les Résidences Beaulieu, des Jasmins et Pré du Chêne, dès le 6 septembre 2021,**

**à instaurer l'obligation de présenter un certificat COVID-19 pour les visiteurs ainsi que pour les personnes externes** qui interviennent auprès des résidents (physiothérapeutes, bénévoles, coiffeurs, etc.).

Cette mesure permet d'apporter une protection maximale de nos résidents.

La présentation du Certificat COVID n'octroie aucune exemption aux gestes barrières. Les mesures telles que le port du masque, la désinfection des mains et le respect des distances sont donc maintenues.

Pour plus d'informations concernant le Certificat COVID, vous pouvez consulter le site :

<https://certificat-vs.ch/>

En vous remerciant de votre compréhension et en vous priant de bien vouloir respecter ces nouvelles mesures, nous vous adressons, nos plus cordiales salutations.

Association Beaulieu

Claude Crettol  
Directeur

Sierre, le 30 août 2021